



# MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 5 septembre 2023, à 20 heures, sous la présidence de la mairesse par intérim, Roxanne Bureau-Grenier.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller	Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller	Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller	

Autres présences : Valérie Fiset, Jean-Yves Piché.

Rés. 2023-09-229 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-230 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Julie Bertrand appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

## **1. Administration de la municipalité**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2.1 Dépôt de la lettre de démission de Michel Rheaut, maire
- 1.3 Adoption du procès-verbal des séances d'août 2023
- 1.4 Dépôt de la correspondance
- 1.5 Période de questions de l'assemblée
- 1.6 Demande d'appui de la FQM/Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024-2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

- 1.7 Changement de signataires pour la Caisse Desjardins et annulation d'une carte de crédit

## **2. Trésorerie**

- 2.1 Approbation des comptes d'août 2023 et de l'état prévisionnel des revenus et des dépenses
- 2.2 Renouvellement du contrat de télémétrie pour le système de CVAC pour l'Hôtel de Ville
- 2.3 Demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer

## **3. Sécurité publique**

Aucun point

## **4. Transports, hygiène du milieu et environnement**

- 4.1 Demande d'installation de bollards de sécurité près du débarcadère du Lac-du-Jésuite
- 4.2 Plan d'action en réponse à la présence de plomb dans l'eau potable
- 4.3 Reconduction de l'entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé Rang Saint-Georges

## **5. Santé et bien-être**

- 5.1 Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/offre de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement
- 5.2 Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle/offre de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement

## **6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 6.1 Association Forestière de la Vallée du St-Maurice/Renouvellement de l'adhésion annuelle

## **7. Loisirs et culture, vie communautaire**

- 7.1 Demande d'aide financière pour Promotion Ste-Thècle au Fonds Régions et Ruralité - Volet 2
- 7.2 Demande d'appui des Tisserandes de liens de Mékinac/Programme Nouveaux

horizons pour les aînés

## **8. Autres sujets**

8.1 Questions de l'assistance

8.2 Affaires nouvelles

A) Modification de la résolution 2023-08-212 Collecte des matières résiduelles 2024/Détermination de la fréquence des collectes

8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-231 : Dépôt de la lettre de démission de Michel Rheault, maire

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Michel Rheault, maire, signée et transmise au bureau municipal ce mardi 5 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte le dépôt de la lettre de démission de monsieur Michel Rheault, maire et Roxanne Bureau-Grenier assurera le poste de mairesse par intérim.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-232 : Adoption du procès-verbal des séances du mois d'août 2023

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023 et de la séance extraordinaire du 21 août 2023 tel que proposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### **CORRESPONDANCE AOÛT 2023**

#### **Héma-Québec**

L'équipe d'Héma-Québec remercie la Municipalité pour son implication lors de la collecte de sang tenue le 20 juillet dernier, 74 donateurs ont été accueillis.

#### **Candidatures**

Une personne a posé sa candidature à titre d'opérateur de machinerie/manœuvre et une autre à titre de journalière.

#### **Mini-Scribe**

Rappel d'obligations

- 1<sup>er</sup> Septembre : Entrée en vigueur de certaines dispositions du projet de loi 16 – *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions*; Date limite pour compléter la déclaration en matière d'équité salariale; Date limite pour produire et transmettre le bilan annuel de la *Stratégie municipale d'économie d'eau potable 2022* au MAMH;
- 4 Septembre : Fête du travail - Jour férié;
- 5 Septembre : Dernier jour pour le dépôt du rôle et avis d'évaluation ;
- 22 Septembre : Entrée en vigueur de certaines dispositions de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* (PL 64);
- 30 Septembre : Régie inter-municipale – transmission du budget pour le prochain exercice financier;
- Au plus tard le 1er octobre : Fonds régional pour les voies publiques : date limite pour la transmission du règlement par la MRC.

### **Syndicat des producteurs du bois de la Mauricie**

Réception du bulletin d'information Forêts Nouvelles des producteurs de bois de la Mauricie.

### **Communication FQM**

Dans le cadre de la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*, la Fédération québécoise des municipalités a mis en place une boîte à outils accessible en ligne afin d'aider à la mise en place des nouvelles mesures.

### Rés. 2023-09-233 : Dépôt de la correspondance d'août 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois d'août 2023.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

Madame Marie-Paule Audy demande en quoi consiste le poste de consultant de monsieur Louis Paillé.

Monsieur Sylvain Vallée demande pourquoi la directrice générale ne pouvait pas faire le travail du poste de consultant.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi la municipalité a besoin d'un point pivot.

Monsieur Jean-François Couture demande si le point pivot est un poste d'interlocuteur entre les différentes instances.

Monsieur Marc Délisle demande s'il serait possible de refaire la clôture et l'aménagement de la promenade et quand sera refaite la rue Tessier.

Monsieur Réjean Martin demande où en sont rendus les dossiers d'harcèlement psychologique et s'il y a une date de fin prévue.

Madame Guylaine Vallée demande à combien est rendue le total des coûts concernant les dossiers d'harcèlement psychologique.

Monsieur Jean-François Couture demande si la municipalité ne trouve pas que le délai de traitement des plaintes est trop long et demande qui détermine les étapes du processus de traitement.

Monsieur Réjean Martin demande si les conseillers et conseillères ont quelque chose à exprimer concernant la démission du maire et demande si la date de l'élection partielle est fixée.

Monsieur Gilbert Lavoie veut savoir où en est rendu sa demande de dérogation mineure pour le 130, 7<sup>e</sup> avenue du Lac-Croche Nord.

Rés. 2023-09-234 : Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

**Attendu que** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**Attendu que** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**Attendu que** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**Attendu que** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**Attendu que** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

**Attendu que** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**Attendu** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tel que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**Attendu que** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**Attendu que** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**Attendu que** les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et résolu que la municipalité de Sainte-Thècle demande aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée de Champlain, Mme Sonia LeBel, au député de Saint-Maurice-Champlain, M. François-Philippe Champagne, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-235: Transfert de signature pour la caisse Desjardins et remplacement d'une carte d'affaires Visa Desjardins

CONSIDÉRANT que le maire Michel Rheault a démissionné le 5 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Annule le nom de Michel Rheault, comme signataire au compte de la municipalité de Sainte-Thècle à la caisse Desjardins Mékinac-des Chenaux (numéro 0107532);
- Annule la carte affaires Visa Desjardins de la municipalité de Sainte-Thècle au nom de Michel Rheault;

- Ajoute Roxanne Bureau-Grenier et Jacques Tessier comme signataires au compte de la municipalité de Sainte-Thècle à la caisse Desjardins Mékinac-des-Chenaux (numéro 0107352).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-236 : Approbation des comptes d'août 2023

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août au montant de 581 174,27\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-237 : Renouvellement du contrat de télémétrie pour le système CVAC pour l'Hôtel de Ville

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Intégrair pour la télémétrie du chauffage et de la climatisation des locaux du Centre Local d'Emploi dans l'Hôtel de Ville au coût de 80\$ par mois plus taxes pour l'année 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-08-238 : Demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que la municipalité n'a pas les fonds disponibles pour répondre favorablement à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse d'aider financièrement la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-239 : Demande d'installation de bollards de sécurité près du débarcadère du Lac-du-Jésuite

CONSIDÉRANT la demande de propriétaires d'installer des bollards de sécurité près du débarcadère du Lac-du-Jésuite ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse est déjà à 30 km/heure dans ce secteur;

CONSIDÉRANT que les données de vitesse fournies par le poste de Mékinac de la Sûreté du Québec ne justifient pas l'installation de bollards de sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle n'installe pas de bollards de sécurité près du débarcadère du Lac-du-Jésuite.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-240 : Plan d'action en réponse à la présence de plomb dans l'eau potable

CONSIDÉRANT que la présence de plomb dans l'eau potable dans une analyse en 2022;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit mettre en œuvre un plan d'action en réponse à la présence de plomb dans l'eau potable;

CONSIDÉRANT le plan présenté par le directeur des travaux publics, monsieur Jean-Yves Piché;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le Plan d'action en réponse à la présence de plomb dans l'eau potable préparé par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-241 : Reconduction de l'entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé Rang Saint-Georges

CONSIDÉRANT que le chemin nommé Rang Saint-Georges est sous la responsabilité de la Municipalité de Lac-aux-Sables;

CONSIDÉRANT que le chemin nommé Rang Saint-Georges est situé aux limites entre Sainte-Thècle et Lac-aux-Sables et que les propriétés situées de part et d'autre du chemin sont sur des territoires différents;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lac-aux-Sables demande à la Municipalité de Sainte-Thècle de renouveler l'entente intermunicipale en vigueur depuis 2016 laquelle implique une participation à 50% des coûts d'entretien du chemin par la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que puisque des propriétés situées à Sainte-Thècle ont leur voie d'accès à leur propriété directement sur ce chemin et qu'il est donc normal que la Municipalité de Sainte-Thècle contribue à l'entretien de ce chemin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle l'entente intermunicipale relative à l'entretien du chemin nommé Rang Saint-Georges.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-242 : Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle/offre de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement



CONSIDÉRANT que le bâtiment et le terrain où est située la Coopérative de Solidarité Santé de Sainte-Thècle appartient à la municipalité et que celle-ci doit en assumer le déneigement;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement au coût de 130\$ de l'heure plus taxes ainsi que 40\$ plus taxes par sablage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement au coût de 130\$ de l'heure plus taxes et de 40\$ plus taxes par sablage pour le déneigement du 115, rue Lacordaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-243 : Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle/offre de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement

CONSIDÉRANT que selon le règlement 293-2012, la municipalité doit assumer les coûts de déneigement de la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour une période de 25 ans, soit jusqu'en 2037;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement au coût de 130\$ de l'heure plus taxes ainsi que 60\$ plus taxes par sablage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service de Ferme du Lac Travers 2008 pour le déneigement au coût de 130\$ de l'heure plus taxes et de 60\$ plus taxes par sablage pour le déneigement du 105, rue Lacordaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-244 : Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice/Renouvellement de l'adhésion annuelle

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de l'adhésion annuelle de l'Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice au coût de 55\$;

CONSIDÉRANT que cette adhésion donne des avantages à la municipalité, notamment la chance de participer à la distribution gratuite d'arbres à ses citoyens au printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle renouvelle son adhésion annuelle à l'Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice au coût de 55\$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande d'aide financière pour Promotion Ste-Thècle au Fonds Régions et Ruralité – Volet 2

Reporté.

Rés. 2023-09-245 : Demande d'appui des Tisserandes de liens de Mékinac/Programme Nouveaux Horizons

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 500\$ ainsi que la demande d'appui des Tisserandes de liens de Mékinac pour le Programme Nouveaux Horizons;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de ces demandes favoriseraient le développement de cet organisme qui apporte des bienfaits à la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle réserve une somme de 500\$ dans son budget de 2024 comme aide financière pour les Tisserandes de liens de Mékinac et les appuient dans leur demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions de l'assemblée

Monsieur Jean-François Couture demande quelle sera la fréquence de collecte des ordures en hiver et indique qu'il y a un problème dans la manipulation du bac brun par l'entrepreneur puisque plusieurs bacs se renversent et ont les couvercles ouverts.

Monsieur Yvon Goulet demande de quel type d'entretien on parle dans la résolution pour l'entente intermunicipale pour l'entretien du rang Saint-Georges.

Affaires nouvelles :

Rés. 2023-09-246 : Modification de la résolution 2023-08-212 Collecte des matières résiduelles 2024/Détermination de la fréquence des collectes

CONSIDÉRANT l'arrivée du bac brun en 2023 qui diminue considérablement la quantité de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit ajuster le nombre de collectes des matières résiduelles en considérant ce facteur pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que les commerces ne sont pas encore desservis par le bac brun et continuent de nécessiter une collecte hebdomadaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle fixe le nombre de collectes résidentielles à 19 collectes, soit une collecte aux deux semaines de mai à septembre et une collecte par mois d'octobre à avril, et fixe le nombre de collectes commerciales à 52 collectes, soit une collecte par semaine, pour les matières résiduelles pour l'année 2024.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Rés. 2023-09-247 : Levée de la séance

À 20 heures 34 minutes, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Mairesse par intérim

---

Directrice générale/Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE  
*Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 18 septembre 2023, à 20 heures, sous la présidence de la mairesse par intérim, Roxanne Bureau-Grenier.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Jacques Tessier, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset.

Rés. 2023-09-248 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2022

3. Avis de vacance au poste de maire et annonce d'une élection partielle
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 401-2023
5. Questions de l'assistance.
6. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2023-09-249 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance extraordinaire du 18 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par France Pronovost, CPA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés, au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2022 en séance publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés. Une correction a été appliquée pour l'année 2021 puisque la réserve pour les matières résiduelles de 80 000\$ venait à échéance au 31 décembre de la même année et ces fonds n'étaient donc plus affectés. Le surplus accumulé consolidé a donc été augmenté de 80 000\$ et les fonds réservés consolidés ont été diminués de 80 000\$. Pour l'exercice financier 2022, les revenus de fonctionnement et d'investissement consolidés se sont élevés à 6 828 517 \$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales consolidés ont atteint 7 641 749 \$ d'où un déficit de 813 232 \$ lequel est réparti comme suit : 13 072\$ provient d'un déficit d'organismes contrôlés et partenariats et 800 160 \$ provient d'un déficit de l'administration municipale pour l'année 2022. Le surplus accumulé consolidé est de 68 840 \$ et les fonds réservés consolidés atteignent 86 368 \$.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Rés. 2023-09-250 Avis de vacance au poste de maire et annonce d'une élection partielle

CONSIDÉRANT que le mandat du maire, monsieur Michel Rheault a pris fin le 5 septembre 2023, date de sa démission;

CONSIDÉRANT que ce lundi 18 septembre 2023, un avis de vacance du poste de maire est déposé par la directrice générale à la présente séance extraordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT que la vacance au poste de maire a été constatée plus de 12 mois avant le jour fixé pour le scrutin de la prochaine élection générale;

CONSIDÉRANT que le poste de maire doit être comblé par une élection partielle;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et greffière-trésorière, madame Valérie Fiset, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, de la vacance au poste de maire, et avise également le conseil qu'un avis public d'élection sera publié au cours des prochains jours, conformément à l'article 339 de cette même loi, indiquant que la date du scrutin sera le dimanche 5 novembre 2023 et il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle utilisera les fonds réservés aux élections pour la tenue de cette élection partielle.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Avis de motion et dépôt du projet de règlement 401-2023

Jacques Tessier

- Donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance ultérieure le règlement 401-2023 décrétant des travaux en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$
- Dépose le projet du règlement 401-2023 décrétant des travaux en immobilisations pour la construction d'un nouveau garage municipal et un emprunt de 3 387 810\$.

### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Questions de l'assistance

Monsieur Pierre Veillette demande en quoi consiste les dépenses supplémentaires en administration, en transport adapté et en loisirs et culture,

Monsieur Ghislain Bacon demande si le projet du garage municipal tient toujours malgré les résultats de l'année 2022.

Monsieur Pierre Veillette indique qu'il croit que le prix du garage municipal sera plus élevé que notre estimation.

Monsieur Jean-François Couture demande indique que c'est bien d'avoir plus de 20M\$ d'actifs, mais demande lesquels sont liquidables en cas de problèmes de liquidités.

Monsieur Jean-François Couture demande la raison pour laquelle le surplus accumulé a autant diminué, si les emprunts temporaires sont responsables des frais d'intérêts supplémentaires et si le retard pris dans l'administration est dû au conflit.

Monsieur Reynald Jobin demande si le conseil sait quand le conflit sera réglé.

Monsieur Marcel Veillette demande si des dépenses de 2021 auraient été reportées en 2022.

Monsieur Pierre Veillette insiste sur le fait que les travaux coûtent toujours plus cher que prévu et demande pourquoi 180 000\$ ont été dépensés pour l'asphaltage au chemin du Lac-du-Jésuite

alors que la subvention était de 20 000\$, qui était le dirigeant à ce moment et pourquoi les conseillers ont autant attendu avant de réagir face aux décisions qui se prenaient et suite au rapport de la Commission municipale du Québec

Monsieur Jean-François Couture indique que le rapport de la Commission municipale du Québec traitait de la façon dont le conflit avait été géré et non pas de l'administration financière de la municipalité.

Monsieur Reynald Jobin demande pourquoi les nouveaux élus n'ont pas profité de l'expérience des anciens élus encore présents.

Monsieur Jean-François Couture indique que tout part de l'émission des avis disciplinaires.

Madame Françoise Naud demande aux élus s'ils ont oublié que trois anciens élus sont encore à la table du conseil.

Monsieur Marco Bacon demande l'utilité du nouveau garage municipal et demande si le service des incendies y déménagera.

Monsieur Ghislain Bacon demande si le terrain du garage municipal actuel sera à vendre suite à la construction du nouveau garage et qui a conçu les plans.

Monsieur Marco Bacon demande si des tests de sol ont été faits pour le nouveau garage municipal.

Madame Christiane Naud demande si une chronique pourrait être faite dans le bulletin municipal pour indiquer quelles matières vont dans chaque bac.

Madame Guylaine Vallée demande s'il y aurait possibilité d'avoir un conteneur pour la récupération de verre.

Monsieur Pierre Veillette demande quelle est la fréquence choisie pour la collecte des déchets, pourquoi le conseil ne fait pas comme les autres municipalités de la MRC et quelle serait l'économie de coûts d'une collecte des déchets au mois comparativement aux deux semaines.

Madame Christiane Naud indique qu'une collecte par mois pourrait causer des inconvénients pour les personnes utilisant des couches à la maison.

Monsieur Jean-François Couture indique qu'il est bien de procéder à une transition pour la collecte des ordures et indique que l'option demeure d'aller à l'écocentre municipal si leur bac de déchets est plein.

Monsieur Ghislain Bacon indique qu'à son domicile, le camion a versé son bac brun et son bac bleu dans le même camion.

#### Rés. 2023-09-251

À 20h54, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Mairesse par intérim

---

Directrice générale et greffière-trésorière